

*Séance extraordinaire du 8 juin 2022*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le mercredi 8 juin 2022 à 18 h 15, à la salle du conseil située au 317, rue des Érables à Saints-Anges.

Sont présents :  
Mme Dolorès Drouin, siège 1  
Mme Nathalie Mercier, siège 2  
M. Roger Drouin, siège 3  
M. Frédéric Forgues, siège 4  
M. Éric Drouin, siège 5  
M. Jocelyn Desrochers, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1- Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

Conformément à l'article 152 du Code municipal et aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile, les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance. La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance extraordinaire du 8 juin 2022.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Travaux publics

- 2.1 Octroi de contrat pour les travaux de rechargement granulaire;

3- Période de questions

4- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2- Travaux publics

2.1 Octroi de contrat pour les travaux de rechargement granulaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrit par l'appel d'offres 26010-22-025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<i>SOUSSIONNAIRES</i>	<i>PRIX DE LA SOUMISSION (Taxes incluses)</i>
Construction BML	355 016,36 \$
Construction Conrad Giroux	331 709,54 \$
Excavation Bolduc	346 931,31 \$
Les Pavages de Beauce	417 948,50 \$

2206-130

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est plus élevée que l'estimé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

Que la Municipalité de Saints-Anges retienne la soumission de Construction Conrad Giroux au coût de 331 709,54 \$ taxes incluses pour les travaux de rechargement granulaire.

QU'une partie de contrat sera retranchée pour respecter le budget de 203 015,46 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3- Période de questions

4- Levée de la séance

2206-131

Il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 18 h 22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Carole Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*(Signé)* Carole Santerre

---

Carole Santerre, Mairesse

*(Signé)* Caroline Bisson

---

Caroline Bisson,  
Directrice générale et greffière-trésorière